MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 Décembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit Décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 Décembre 2016 en séance ordinaire par M. BORGO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Etaient présents :

M. BORGO Gilbert (Maire) – Mme BOUTISSEAU Nadège (1ère Adjointe) –

M. SUBERVILLE Arnaud (2ème Adjoint) – M. BOUSSIN Serge – M. BORGO Grégory –

Mme HAMON Nadège

Etait absent excusé :

M. CHÉREAU Jean-François qui a donné pouvoir à Mme BOUTISSEAU Nadège

Etait absent :

M. LOFFROY Bruno.

****

Monsieur BORGO Gilbert ouvre le conseil municipal à 19h10.
Nomination d'un secrétaire de séance, Monsieur SUBERVILLE Arnaud.

Approbation du Compte Rendu du 16 Septembre par tous et celui du 7 Novembre par tous les membres sauf celui de madame HAMON Nadège qui était absente.

Monsieur le Maire demande de rajouter deux sujets à l'ordre du jour.
Les conseillers approuvent l'ajout de la décision modificative et l'indemnité pour l'aide d'une personne du Centre de Gestion 45 pour la mise en place du RIFSE-EP.

1 – Décision Modificative

Les crédits budgétaires étant insuffisants pour le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), une décision modificative pour approvisionner le compte 73925 pour un montant de 1000 € est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal du transfert de 1000 € du compte 61523 (entretien de voies et réseaux) au compte 73925 (Fonds péréquation recettes fiscal).

2 – Mise en place du Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, à l'Expertise et l'Expérience Professionnelle

Monsieur le Maire propose une étude de la mise en place du RIFSE-EP au sein de notre collectivité par une personne du Centre de Gestion 45 pour un coût estimé à 56 euros pour les deux agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur le Maire informe qu'une étude pour la mise en place du RIFSE-EP au sein de notre collectivité sera réalisée par une personne du Centre de Gestion 45 moyennant un coût estimé à 56 euros pour les deux agents.

3 – Etude de l'estimatif modifié de l'architecte concernant la toiture de l'église

L'ancien montant était de 199 383,55 € T.T.C..
Suite au Conseil Municipal du 7 Novembre 2016, l'architecte nous a soumis un nouvel estimatif pour un montant de 146 261,06 € T.T.C. avec des tuiles neuves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe de conseil municipal d'un vote à l'unanimité suite à l'étude de l'estimatif modifié de l'architecte concernant la toiture de l'église.

4 – Autorisation de lancement des marchés publics pour la rénovation de la toiture de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe de conseil municipal d'un vote à l'unanimité pour l'autoriser à lancer des marchés publics pour la rénovation de la toiture de l'église.

5 – Autorisation de demander des subventions à tous les organismes possibles (y compris la souscription à la fondation du Patrimoine)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal d'un vote à l'unanimité pour l'autoriser à demander des subventions à tous les organismes possibles (y compris la souscription à la fondation du Patrimoine).

6 – Demande de subvention pour le projet de rénovation d'éclairage public (LED)

La commune a accepté de réaliser un diagnostic de son éclairage public par un cabinet dans le cadre de la commande groupée menée par la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry.
A partir des résultats de cette étude et sur la base des estimations financières qui seront réalisées, la commune pourrait engager des travaux sur son éclairage public qui permettraient de réduire à minima par deux les consommations d'énergie sur les tranches de travaux concernées.

Le Pays du Gâtinais propose de faire une demande de subvention dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais 2015-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal d'un vote pour la demande de subvention par le Pays du Gâtinais pour le projet de rénovation d'éclairage public (LED).

7 – Limitation de vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération

Monsieur le Maire propose une limitation de vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 5 voix Pour 2 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal qu'une limitation de vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération sera mise en place

8 – Remplacement de Madame BOLLE Joëlle au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de la Selle sur le Bied suppléante de Madame HAMON Nadège

Suite à la démission de Madame BOLLE Joëlle, Monsieur BORGO Gilbert se présente comme suppléant de Madame HAMON Nadège au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de la Selle sur le Bied.

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal qu'il sera le suppléant de Madame HAMON Nadège au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de la Selle sur le Bied.

9 – Nomination des suppléants du Syndicat des Eaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- Titulaire : Monsieur LOFFROY Bruno Suppléant : Monsieur SUBERVILLE Arnaud
- Titulaire : Monsieur BORGO Gilbert Suppléant : Monsieur BORGO Grégory

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

9 – Choix de l'entreprise pour le changement de la porte de la salle polyvalente

Monsieur le maire présente trois devis :

- Menuiserie ERMEL…….. 6 358,00 € T.T.C.

- Patrick PELLETIER……..… 5 904,00 € T.T.C.
- Max DEVOST……..…. 4 317,00 € T.T.C.

Monsieur BOUSSIN Serge souhaite une précision sur le choix de la porte avec des panneaux à tables saillants.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise de Max DEVOST.

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal que l'entreprise de Max DEVOST est choisie pour le changement de la porte de la salle polyvalente.

10 – Mise aux normes d'accessibilité de l'église et demande de subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire propose de faire mettre aux normes l'accessibilité de l'église avec une demande de subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
Monsieur le maire propose un devis :

- Max DEVOST……..…. 1 980,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise de Max DEVOST pour la mise aux normes d'accessibilité de l'église.

- Le vote : 7 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal que l'entreprise de Max DEVOST réalisera la rampe d'accès de l'église et qu'une demande de subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sera demandée.

Compte rendu des réunions extérieures :

Monsieur BORGO Gilbert et Madame BOUTISSEAU Nadège ont participé à une réunion de la Communauté de Commune du Betz et de la Cléry (C.C.B.C.) concernant la fusion de la C.C.B.C. et de la C.C.C.R. (Communauté de Commune de Château Renard) qui aura lieu le 1er janvier 2017 et qui s'appellera la
3 C.B.O. (Communauté de Commune de la Cléry et du Betz et l'Ouanne).

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente le plan de la commune avec l'implantation des panneaux de signalisation ainsi que le rétrécissement de chaussées envisagés. Le projet sera soumis, pour la partie Route Départementale (RD), à la Direction Interdépartementale des Routes (D.I.R.).

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 20h45.

Monsieur le Maire,
Gilbert BORGO